

GROUPE SOMELEC

AVIS DE VENTE NATIONAL OUVERT

La SOMELEC met en vente une quantité de ferraille, groupes et transformateurs hors services, Poteaux cassés etc., au niveau de certains de ses sites (Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa, Atar, Rosso, Kaédi, Aioun, Néma, Selibaby....etc).

Cette quantité est estimée en tonne par zone à :

- Nouakchott : 4 982 Tonnes
- Mheyjratt : 650 Tonnes
- Nouadhibou : 2 591 Tonnes
- Zone Est : 924 Tonnes
- Zone Nord : 759 Tonnes
- Zone Sud : 816 Tonnes

Cette quantité peut varier en plus ou en moins sans aucune incidence sur le prix qui sera retenue à l'issue de cet avis.

Cette vente est ouverte aux entreprises exerçant dans le domaine de la ferraille, Ces entreprises peuvent visiter les lieux où les produits sont entreposés.

Les conditions suivantes sont à observer dans le cadre de cette opération :

1. Achat du dossier :

Un dossier comprenant la liste des sites et un détail (non exhaustif) du matériel, destiné à la vente doit être acheté par les soumissionnaires auprès de la Cellule des Marchés du groupe SOMELEC.

Un reçu de versement dans l'un des comptes bancaires de la SOMELEC de **50 000 MRU (Cinquante mille ouguiyas)** est exigible pour l'achat de ce dossier et fait partie intégrante de l'offre, pour recevoir cette liste et avoir l'autorisation de visiter.

Les personnes devant visiter les sites doivent être accompagné d'une copie du reçu de versement relatif à l'achat du dossier avec un coordinateur de la Direction concernée.

Ces sites peuvent être visités entre 11h et 13h.

2. L'offre d'achats :

Elle doit être sous pli fermé et sous peine de rejet, elle doit être également couverte par une caution de soumission égale au moins à 3% du prix proposé et délivrée par une banque Mauritanienne.

L'enveloppe doit contenir l'offre d'achat, le présent avis, le reçu de versement et la zone (s) souhaitée (s) par site paraphées et signées ainsi que la caution de soumission.

L'offre d'achat doit parvenir sous enveloppe fermée au plus tard le lundi 14 avril 2025 à 10h30mn.

A l'adresse suivant :

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ÉLECTRICITÉ (SOMELEC)
Cellules des Marchés du Groupe SOMELEC
4-ème étage, Avenue Boubacar Ben Amer, B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)

L'ouverture de ces offres sera faite dans la même adresse susmentionnée le lundi 14 avril 2025 à 11h00mn

Cette enveloppe ne doit porter que la mention « **GROUPE SOMELEC : offre pour l'achat de la ferraille SOMELEC** ».

3. Les pièces constitutives de l'offre :

- Lettre d'engagement du soumissionnaire
- Le présent avis paraphé et cacheté par le soumissionnaire
- L'offre financière,
- La Caution de soumission (valable 120 jours).

4. Validité de l'offre :

L'offre doit être valide 120 jours à compter de la date d'ouverture des dossiers.

5. Nature des prix :

L'offre qui sera retenue à l'issue de cet avis est ferme et non révisable

6. Montant de l'achat :

Le montant de l'achat de l'offre retenue doit être réglé en intégralité, par chèque certifié à l'ordre de la SOMELEC, avant l'enlèvement du matériel cédé et au plus tard 11 jours après la notification de la vente aux soumissionnaires retenus. Passé ce délai la vente sera annulée et la caution de soumission mobilisée par la SOMELEC, sans l'obligation d'en informer le soumissionnaire.

Ce dernier ne pourra en aucun cas réclamer un quelconque dédommagement ou réparation.

Les soumissionnaires sont censés avoir pris connaissance entière du matériel concerné aussi bien en quantité, nature et qualité.

7. Frais de démantèlement au tout autre frais liés à l'enlèvement du matériel :

Les frais de démantèlement, de chargement, de manutention du matériel et tout autre frais ou taxes liés à cette opération sont à la charge de l'acheteur et à ses risque et périls.

Les opérations sont faites dans le respect des conditions de sécurité et d'environnement.

Ces opérations doivent, également être faites dans le respect des installations de la SOMELEC.

Le planning d'enlèvement du matériel est fixé d'un commun accord avec les services de la SOMELEC

8. Obligation de l'acheteur :

L'acheteur s'engage à respecter les conditions de sécurité et d'environnement.

Il s'engage également à respecter le règlement intérieur de la SOMELEC, sa discipline de travail et les règles HSQT.



L'acheteur s'engage à réceptionner le matériel sur le site où il se trouve, il prendra en charge et sous sa responsabilité le découpage, l'enlèvement, le chargement et transport dans ses camions. Il prendra également en charge toutes autres opérations liées à la réception du matériel.

9. Litige :

Tout litige entre les deux parties sera réglé à l'amiable. Au cas où les parties ne trouvent pas une solution à l'amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

10. Evaluation des offres :

L'offre retenue sera celle affichant le prix d'achat le plus élevé (plus-disant) dans le respect de conditions citées plus haut.

La SOMELEC se réserve de droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent avis de vente.

Directeur General Adjoint

Cheikh Tijani BALLA CHERIF

